

CORRIDOR ECOLOGIQUE :

Le corridor écologique identifié le long de la voie de chemin de fer n'est pas intégré à l'emprise foncière du projet.

A proximité de ce corridor, aucune construction n'est prévue car ce sont des jardins d'agrément ou des espaces collectifs végétalisés.

Le projet, évite donc l'impact sur ce corridor écologique.